

L'ajournement

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir répondre à la question, compte tenu surtout de sa nature. Je tiens à rectifier les choses sur deux points.

Tout d'abord, si l'on cherche l'auteur de cette farce, je peux préciser au député qu'il pratique actuellement le droit à Montréal. C'est l'ancien ministre des Finances. Son nom est Marc Lalonde. Je le dis parce que le crédit d'impôt à la recherche scientifique a été introduit sous le précédent gouvernement libéral, dont faisait partie le député. Par conséquent, si nous cherchons l'auteur, nous savons où le trouver.

Le député d'en face prétend que le ministre a passé outre aux fonctionnaires de son ministère en approuvant les fonds pour Dreamstreet Holsteins Incorporated, des fonds destinés à la réalisation d'un projet de recherche sur un élevage de vaches laitières en Ontario. C'est incontestable. Les faits sont manifestes. Ni le ministre ni aucun fonctionnaire du ministère de l'Agriculture n'ont recommandé ou approuvé un tel projet. Un crédit d'impôt pour ce projet a été approuvé en vertu d'un programme de Revenu Canada mis en place par le précédent gouvernement libéral, à savoir le crédit d'impôt à la recherche scientifique. Ce fut une fumisterie colossale perpétrée par le précédent gouvernement.

Quand nous avons pris le pouvoir, le ministre des Finances (M. Wilson) a pris des mesures immédiates pour interrompre ce programme et élaborer de nouvelles directives techniques destinées à resserrer le régime des crédits d'impôt scientifiques. Le projet Dreamstreet répondait aux critères de l'ancien programme. Comme on ne peut pas adopter de loi rétroactivement, Revenu Canada a tranché que ce projet répondait aux critères fiscaux.

M. Foster: Il a été approuvé en décembre 1985, vous le savez.

M. Lewis: Le député d'Algoma (M. Foster) a dit que ce projet de recherche est un projet «bidon». Nous sommes habitués à l'entendre parler un langage plus châtié. J'imagine que c'est à cause de sa gêne quand il songe à la façon dont ce programme a été lancé qu'il a recours à ce genre de langage.

Grâce aux efforts de l'actuel ministre de l'Agriculture, l'entreprise s'est montrée disposée à faire preuve de souplesse dans ses plans. En fait, des fonctionnaires d'Agriculture Canada ont participé le 17 avril à une réunion à laquelle étaient présents des représentants de la société, de l'association Holstein et de l'université de Guelph. On progresse actuellement vers un alignement de cette recherche sur les normes générales de recherche d'Agriculture Canada. Je précise qu'Agriculture Canada consacre environ 240 millions de dollars par an à la recherche, et notamment plus de 7 millions de dollars par an à l'industrie laitière, une industrie très importante pour de nombreuses parties de notre pays. Je précise qu'elle est particulièrement importante pour ma circonscription de Simcoe-Nord.

A peu près la moitié des dépenses de recherche sur l'industrie laitière sont payées par le gouvernement du Canada. C'est pour cela que nous cherchons à développer cette recherche en accroissant la participation du secteur privé. Nous coopérons actuellement avec l'association Holstein, Semex Canada et l'association canadienne des éleveurs de bétail, qui participent tous très activement à cette très importante recherche.

● (1810)

LES PÉNITENCIERS—LE PROJET DE CONSTRUIRE UN
ÉTABLISSEMENT DANS LA CIRCONSCRIPTION DE
MANICOUAGAN

L'hon. Bob Kaplan (York-Centre): Monsieur le Président, il y a quelques jours j'ai demandé s'il était ou non correct que le gouvernement canadien construise un pénitencier dans la circonscription du premier ministre. C'est sur cette question que je voudrais revenir ce soir.

J'ai en fait soulevé le problème deux fois à la Chambre des communes, et je voudrais revenir sur ces deux interventions. Je l'ai soulevé une fois auprès du ministre de la Justice (M. Crosbie) et une fois auprès du solliciteur général (M. Beatty). J'ai demandé au ministre de la Justice d'essayer d'expliquer pourquoi le pénitencier allait être construit alors que le groupe de travail Nielsen avait soulevé la question et que le gouvernement avait demandé aux comités d'étudier ses différentes recommandations. J'ai demandé par ailleurs au solliciteur général comment la construction de ce pénitencier pouvait se justifier alors que l'on demandait au comité d'étudier de bonne foi différentes possibilités, et notamment celle d'abandonner ce projet.

Je trouve révoltant que le gouvernement débloque l'argent nécessaire à la construction du pénitencier dans la circonscription du premier ministre alors que le Service des libérations conditionnelles se détériore tellement que les agents de libération conditionnelle ont pris l'initiative de révéler que le public est en danger, compte tenu du rythme auquel les cas s'accumulent. Ils affirment ne pas pouvoir surveiller suffisamment les contrevenants après leur libération.

Le solliciteur général veut que nous le prenions pour un esprit éclairé en matière correctionnelle. Il admet que quand cela convient, la liberté surveillée est de loin préférable à l'incarcération. Elle favorise la réadaptation. Elle donne au contrevenant l'occasion d'affronter les problèmes qui l'ont fait aboutir en prison, que ce soit la boisson, les mauvaises fréquentations, le fait d'habiter le mauvais secteur de la ville ou de ne pas avoir l'occasion d'exprimer ses sentiments d'agressivité et d'hostilité. Tous ces problèmes sont affrontés bien mieux en liberté surveillée que derrière les barreaux. Il y aura toujours des délinquants qui devront rester sous les verrous parce que la liberté surveillée n'assure pas une protection suffisante au public. Il ne fait toutefois aucun doute que le solliciteur général veut faire croire aux Canadiens qu'il considère la liberté sous surveillance efficace comme une bonne solution. Non seulement elle facilite la réadaptation mais elle coûte beaucoup moins.